

On a souvent prétendu que l'égalité en matière de représentation était une faiblesse de l'ancien régime. C'est faux, à mon avis. L'égalité de la représentation est nécessaire si ce n'est que pour assurer que tous les points de vue sont également exposés sur toute question relative aux dépenses en immobilisations.

L'effet de ce caractère professionnel sur la composition actuelle de l'état-major de la défense est parfaitement clair. Si l'on considère le premier et le deuxième état-majors intégrés, on constate qu'il est formé à peu près de la façon suivante: Dans le premier cas, le commandant de l'état-major de la défense venait de l'ARC. Il y avait un chef adjoint recruté dans l'armée, deux chefs adjoints ou deux membres, l'un ayant servi dans la marine et l'autre dans l'aviation; le personnel du contrôleur était constitué surtout de membres de la marine et de l'armée, tandis que dans le service du génie prédominaient des membres de l'aviation et de la marine. On a modifié le deuxième état-major et le commandant de l'état-major vient de l'armée de terre, le chef adjoint a fait carrière dans l'aviation, le personnel a été choisi dans l'aviation et l'armée, le contrôleur du service unifié, cette fois-ci, vient de la marine, tandis qu'au service de génie, l'armée et la marine sont représentées. Il y a un manque d'équilibre. Il y en avait peu au début, mais il n'y en a pas davantage actuellement.

Par exemple, dans le domaine des opérations, la marine et l'aviation ne sont pas représentées. J'ignore comment on peut arriver à cet état de choses, à moins que le chef actuel de l'état-major de la défense n'ait raison et que l'administration actuelle ne se propose pas d'appliquer cette mesure à longue portée en planifiant le principe d'une force navale de la défense.

L'hon. M. Hellyer: Balivernes.

M. Forrestall: Il peut arriver que d'importantes questions de politique soient examinées et qu'il soit impossible d'obtenir des opinions averties et professionnelles indispensables au règlement des affaires à l'étude. Il y a lieu d'avoir deux chefs adjoints pour les opérations, le personnel et le génie, afin que des avis professionnels puissent toujours être obtenus durant les délibérations de l'état-major de la défense.

La chose s'impose pour d'autres raisons, monsieur l'Orateur. Dans chaque service important, les officiers d'état-major, qui travaillent dans des domaines professionnels précis, doivent être dirigés par quelqu'un très au courant de la tâche. Ainsi, l'état-major sera dignement représenté et acceptera avec confiance, malgré les divergences d'opinions, les décisions des échelons supérieurs.

[M. Forrestall.]

Si le ministre a une raison d'agir comme il le fait, ce doit être qu'il voulait rallier des voix favorables à ses propositions.

Personne n'a d'objections à prévoir l'avenir ou à avoir des vues avancées—du moins, pas que je sache. Nous étudierons cette question en détail lorsque nous serons en comité, mais je crois que le haut commandement au niveau correspondant à celui du ministre devrait se composer de cette façon. Nous devrions avoir un chef d'état-major de la défense, un chef adjoint de la défense aérienne, un chef adjoint de la défense navale et un troisième pour les forces terrestres. Lorsqu'il s'agit spécifiquement de questions opérationnelles, je crois qu'une telle organisation est nécessaire. Si le chef du personnel est dans l'aviation, on pourra avoir un chef adjoint pour la marine et un chef adjoint pour les forces de terre. La même chose est vraie pour les services techniques. Si le chef fait partie des forces de terre, le chef adjoint pourrait être désigné soit dans le domaine naval ou aérien. Je doute que le contrôleur soit absolument nécessaire; à mon avis, on n'a pas besoin de trois ou quatre contrôleurs adjoints. Un bon comptable suffirait.

En d'autres termes, dans cette optique—et c'est mon point de vue personnel—si vous reconnaissez l'utilité de ce genre d'attitude vis-à-vis notre organisation de défense, et le contrôle de la défense sur le plan professionnel, vous ne pouvez que revenir au concept essentiel de trois armes fondamentales: air, terre, mer.

Si on veut préserver une sensibilité ou une conscience de l'évolution technique, et que celle-ci se transmette convenablement dans le domaine politique qui doit toujours dominer, on va droit à un échec avec le présent système. C'est seulement avec un système comme celui que j'ai proposé, non pas nécessairement identique—mais un qui s'en inspire—que vous ne perdez pas pied, que vous dominez la situation et que vous conservez la contribution du véritable homme de carrière.

On peut pousser l'argument jusqu'à jeter le doute sur les effets complets de l'intégration. Ce n'est pas pousser l'argument jusqu'à l'extrême limite et prétendre qu'il n'y a pas place pour l'intégration des services. Il y a place pour l'intégration des services, en particulier pour l'intégration sur le plan des opérations et sur celui des campagnes. Il faudra un jour que quelque chose de semblable se produise. Nous n'en doutons pas. Le ministre a déclaré que son Livre blanc n'est pas immuable, qu'il est souple. Avec le temps, il verra, j'en suis certain, s'il n'est pas, dans l'intervalle, devenu premier ministre, possibilité qu'on a évoquée...

Une voix: Il pourrait ne pas le devenir.